



AVIS AUX MEMBRES

N° 2014 – 064

Le 24 mars 2014

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Alimentation Couche-Tard (ATD.B) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Alimentation Couche-Tard Inc. (« Couche-Tard ») a annoncé le 18 mars 2014 que son conseil d'administration a approuvé un fractionnement d'actions à raison de trois pour une de toutes ses actions catégorie «A» et «B» en circulation. Chaque actionnaire inscrit au registre le 14 avril 2014 recevra, le 22 avril 2014, deux actions additionnelles catégorie «A» et «B», respectivement pour chaque action catégorie «A» et «B» détenue.

Il est prévu que les actions catégorie «A» et «B» de Couche-Tard seront négociées à la Bourse de Toronto selon la procédure « d'effets payables » (« *due bill* ») entre l'ouverture des marchés du 10 avril 2014 et la clôture des marchés du 22 avril 2014.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation